

The MetLife logo is displayed in a blue, sans-serif font within a white rectangular box that has a thin blue border. The text is "MetLife" with a registered trademark symbol (®) to the upper right of the "e".

MetLife[®]

Préoccupations, attentes et prévoyance des travailleurs non salariés et des dirigeants de très petites entreprises

Institut CSA pour Metlife

Novembre 2014

The CSA logo consists of the lowercase letters "csa" in a white, bold, sans-serif font. Below the letters, the tagline "COMPRENDRE POUR MIEUX DÉCIDER" is written in a smaller, white, uppercase, sans-serif font. The entire logo is set against a blue square background.

csa
COMPRENDRE
POUR MIEUX DÉCIDER

Sommaire

<i>Fiche technique</i>	3
<i>Profil de l'échantillon</i>	4
<i>Principaux enseignements</i>	5

Résultats de l'étude

1. Eléments de contexte	12
2. Préoccupations pour son avenir et celui de ses proches	15
3. Préoccupations pour l'avenir de ses salariés	22
4. Focus sur l'ANI	26

Fiche technique



Interrogation

Echantillon représentatif de **402 travailleurs non salariés et dirigeants de très petites entreprises** (moins de 10 salariés)



Constitution de l'échantillon

Méthode des quotas basée sur les variables suivantes : sexe, âge, statut professionnel (artisan, commerçant et chef d'entreprise, profession libérale), taille d'entreprise (aucun salarié ou 1 à 9 salarié) et région de résidence. *La variable taille d'entreprise a été raisonnée dans les quotas d'interrogation (50% de travailleurs n'ayant aucun salarié, 50% ayant au moins un salarié), les deux catégories ayant été rétablies à leur poids réel lors du traitement des résultats (voir profil de l'échantillon page suivante).*



Mode de recueil

Interrogation **par Internet** (système CAWI)



Dates terrains

Du **lundi 3 au dimanche 9 novembre 2014**



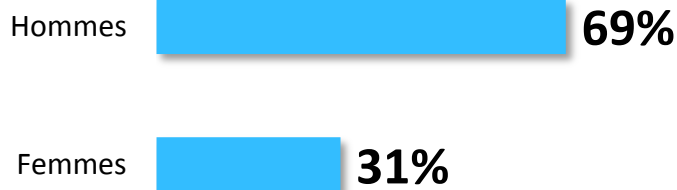
Rappels

Les résultats de la vague précédente font référence à l'étude Institut CSA / Metlife réalisée par Internet du 27 au 30 novembre 2012 auprès de 410 travailleurs non salariés et dirigeants de très petites entreprises.

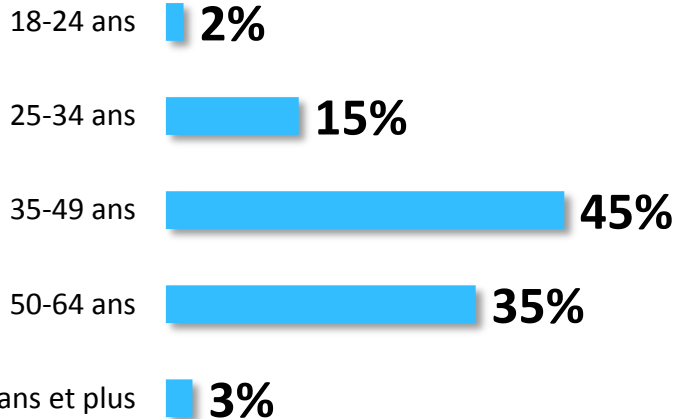
Profil de l'échantillon après redressement*

*Données INSEE, Enquête Emploi 2012

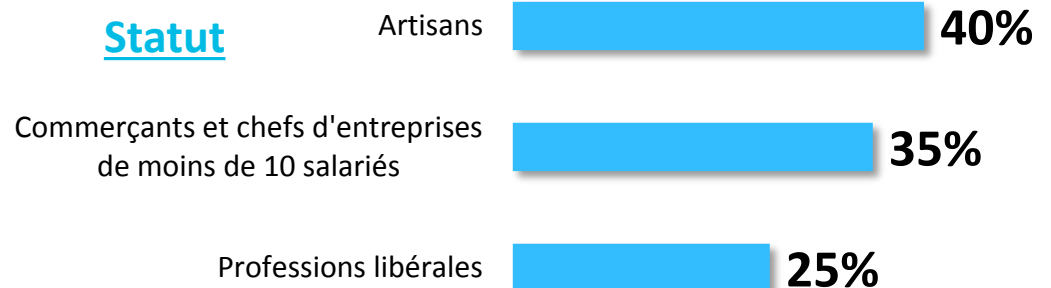
Sexe



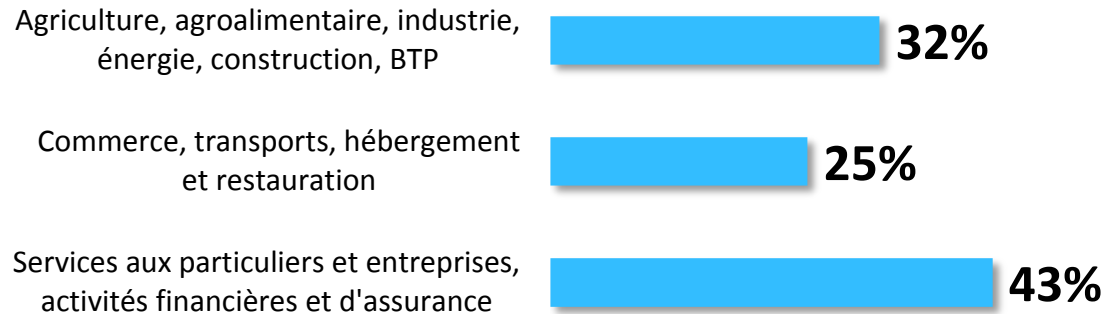
Age



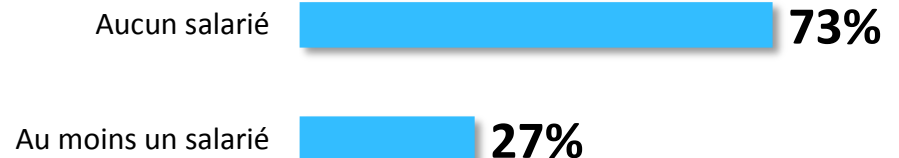
Statut



Secteur d'activité



Nombre de salariés



Principaux enseignements

Principaux enseignements (1/5)

Des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE de plus en plus préoccupés par le contexte économique

Alors qu'ils étaient encore une majorité à être optimistes pour l'avenir de leur activité en 2012 (53%), seuls 46% des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE disent aujourd'hui l'être pour « l'avenir de leur activité », 51% déclarant pour leur part être pessimistes. Cette progression de 7 points en deux ans touche plus particulièrement les dirigeants d'entreprise les plus âgés (60% de pessimistes parmi les 50 ans et plus) et les entrepreneurs individuels (64%) tandis qu'on observe un optimisme plus marqué et nettement majoritaire chez les plus jeunes (60% des moins de 35 ans sont optimistes) et les professions libérales (60%).

À ce pessimisme s'ajoute le sentiment de ne pas être écouté puisque, comme en 2012, 9 travailleurs non salariés et dirigeants de TPE sur 10 (91%) estiment que leurs attentes spécifiques ne sont pas « suffisamment prises en compte par les pouvoirs publics dans la définition de leurs politiques économiques et sociales ». Seuls 8% expriment un avis inverse. Si ce rapport de forces s'avère inchangé par rapport à 2012, les opinions négatives gagnent toutefois en intensité puisque la proportion de répondants estimant que leurs attentes ne sont « pas du tout » prises en compte par les pouvoirs publics passe en deux ans de 54% à 61%, soit une progression de 7 points.

Principaux enseignements (2/5)

Des préoccupations profondes et un sentiment d'être peu protégé face aux imprévus

Plutôt pessimistes face à l'avenir, la majorité des travailleurs non salariés et des dirigeants de TPE apparaissent préoccupés par de nombreux enjeux, parmi lesquels arrive en première position « la situation financière de leur entreprise / activité » (84% de préoccupation « majeure » ou « très importante », soit +5 points par rapport à 2012). Dans des proportions proches de celles constatées en 2012, ils se disent également souvent préoccupés par « l'évolution des réglementations sociales et fiscales pour leur entreprise / activité » (70%, +1), « la préparation de leur retraite » (62%, -1), « la protection de leur famille en cas de décès ou d'invalidité » (62%, -2) et « la constitution de leur patrimoine » (55%, +2). Thématique non testée lors de la précédente enquête, « la prise en charge de leurs frais de soin » préoccupe également près de deux tiers d'entre eux (62%).

Ces préoccupations s'accompagnent d'une insécurité perçue face aux imprévus de la vie. Une nette majorité de travailleurs non salariés et dirigeants de TPE ne se sentent en effet pas bien protégés face à différents aléas pouvant venir se mettre en travers de leur carrière. 59% ne s'estiment ainsi pas bien protégés « en cas de décès » (dont 23% « pas du tout »), 69% « en cas d'invalidité permanente » (dont 32%), 71% « en cas d'impossibilité totale mais temporaire d'exercer leur activité professionnelle » (dont 36%), et plus de trois quarts d'entre eux « en cas de départ à la retraite » (76%, dont 29%). A noter d'ailleurs sur ce point que ce sentiment d'être mal protégé est encore plus prégnant chez les travailleurs non salariés, les dirigeants de TPE se montrant légèrement plus optimistes sur ces différents points.

Principaux enseignements (3/5)

Des dispositifs de protection fréquemment utilisés mais jugés peu adaptés

Ce sentiment d'insécurité résulte probablement en partie de la mauvaise adaptation perçue des dispositifs actuels à leur situation. D'un côté, une large majorité des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE déclarent déjà utiliser, ou avoir l'intention de le faire, les dispositifs de protection existants. 85% utilisent ainsi ou ont l'intention de souscrire une complémentaire santé (dont 74% qui l'utilisent déjà), cette proportion s'élevant à 68% pour un contrat de prévoyance en cas d'arrêt de travail ou invalidité (dont 44% qui l'utilisent déjà) et de 65% pour un contrat de prévoyance en cas de décès (dont 46% qui l'utilisent déjà).

Mais de l'autre côté, seule la moitié des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE estiment que les complémentaires santé sont bien adaptées à leur activité (47%), 48% estimant le contraire. La défiance est même encore plus marquée pour les contrats de prévoyance en cas de décès (41% les jugent bien adaptées contre 45%), et les contrats de prévoyance en cas d'arrêt de travail ou invalidité (34% contre 57%). Comme précédemment, ce sont là encore les dirigeants sans salarié qui se montrent les plus critiques sur ce point, ainsi que les artisans, tandis que les dirigeants de TPE font un peu plus confiance à ces dispositifs.

Les attentes en termes de prestation d'assurance

Les dispositifs existants ne satisfaisant pas forcément les travailleurs non salariés et dirigeants de TPE, notre étude a justement permis de les sonder sur le niveau de protection attendu dans différents cas de figure :

- En cas de décès, ils considèrent en moyenne comme suffisant **290 736 €** de capital pour garantir l'avenir de leurs proches.
- En cas d'invalidité, ils considèrent en moyenne comme suffisant **2 381 €** comme montant de rente mensuelle.
- En cas d'arrêt de travail, ils considèrent en moyenne comme suffisant **135 €** comme montant garanti d'indemnités journalières.

Pour satisfaire ces attentes, ils déclarent par ailleurs consacrer ou être prêts à consacrer 70 € par mois en moyenne « pour une assurance décès, invalidité et arrêt de travail ». Ce montant diffère toutefois sensiblement entre travailleurs non salariés (64 € en moyenne) et dirigeants de très petites entreprises (84 €).

Principaux enseignements (4/5)

Les dirigeants de TPE se préoccupent de la protection de leurs salariés

Au-delà de leurs préoccupations personnelles, nous avons également interrogé les dirigeants de TPE de notre échantillon sur leur degré de préoccupation concernant la protection de leurs salariés. Il ressort de notre étude que si ces préoccupations sont moins marquées que pour leur propre situation, celles-ci se situent tout de même à des niveaux élevés. Un dirigeant de TPE sur deux (49%) estime ainsi que « la prise en charge des frais de soins de ses salariés » est pour lui une préoccupation « majeure » ou très « importante » (29% la jugeant aussi « assez importante »), tandis que cette proportion s'élève à 47% pour « la préparation de la retraite de ses salariés » (28% d'assez important) et à 45% pour « la protection de la famille de vos salariés en cas de décès ou d'invalidité » (28% d'assez important). On constate par ailleurs que ces préoccupations sont encore plus fortes chez les dirigeants de TPE ayant au moins 3 salariés.

La majorité des dirigeants de TPE déclarent d'ailleurs avoir déjà souscrit ou avoir l'intention de souscrire les différents dispositifs de protection existant pour leurs salariés. 77% disent ainsi avoir souscrit ou envisager de souscrire une complémentaire santé (dont 51% ayant déjà souscrit), 59% un contrat de prévoyance en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité (dont 32% ayant déjà souscrit) et 53% un contrat de prévoyance en cas de décès (dont 33% ayant déjà souscrit). Cette propension est là encore plus élevée chez les dirigeants de TPE ayant au moins 3 salariés.

En termes de montant de cotisation, les dirigeants de TPE déclarent par ailleurs consacrer ou être prêts à consacrer 52 € par mois et par salarié en moyenne pour ce type d'assurance. Ce montant s'élève à 63 € chez les dirigeants de TPE ayant au moins 3 salariés, contre 45% chez les autres.

Principaux enseignements (5/5)

Le dispositif de l'ANI est connu d'une majorité de travailleurs non salariés et de dirigeants de TPE

Deux tiers des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE déclarent avoir déjà entendu parler du dispositif de l'ANI, « qui prévoit que l'ensemble des salariés devront avoir accès à une complémentaire santé souscrite par leur entreprise au bénéfice de leurs salariés », un taux logiquement encore plus élevé chez les dirigeants de TPE avec au moins un salarié (77%), parmi lesquels près d'un quart déclarent toutefois ne pas avoir entendu parler de ce dispositif jusqu'à ce jour (23% exactement). Les plus jeunes sont en revanche moins bien informés sur ce point (49% des moins de 35 ans n'en ont pas entendu parler).

Interrogés sur le montant qu'ils seraient prêt à payer pour cette complémentaire santé, les dirigeants de TPE déclarent être prêts à payer en moyenne 48 € par mois et par salarié. Ce montant s'élève à 58 € chez les dirigeants de TPE ayant au moins 3 salariés, contre 41 € chez ceux ayant 1 ou 2 salariés.

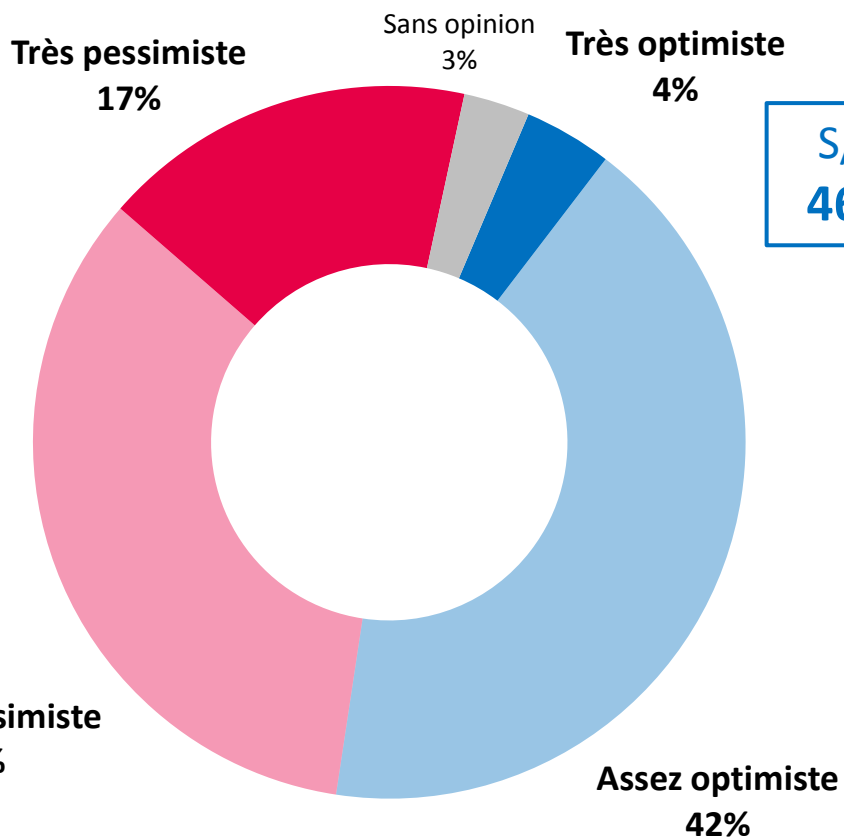
Résultats de l'étude

1. Éléments de contexte

51% des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE se disent pessimistes pour l'avenir de leur activité, en hausse de 7 points depuis 2012



QUESTION – Vous personnellement, diriez-vous que vous êtes très optimiste, assez optimiste, assez pessimiste ou très pessimiste en pensant à l'avenir de votre activité ?

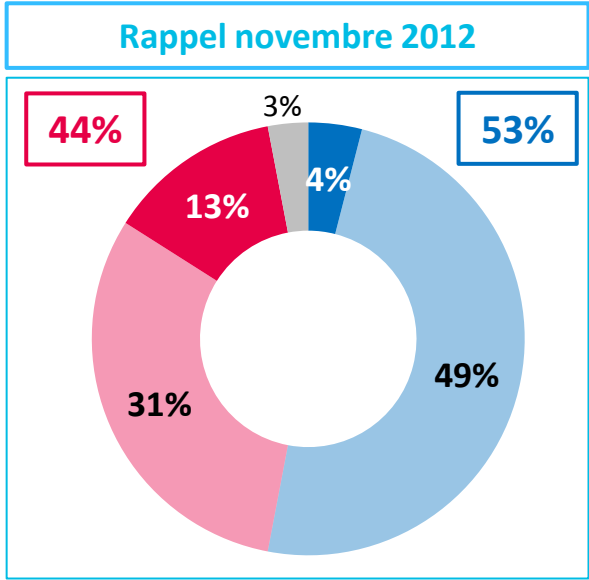


S/T NON
51% (+7)

50 ans et plus : 60%
Entrepreneurs indiv : 64%
Commerce, transports, logistique : 65%

S/T OUI
46% (-7)

Moins de 35 ans : 60%
Professions libérales : 60%
Services aux particuliers : 60%



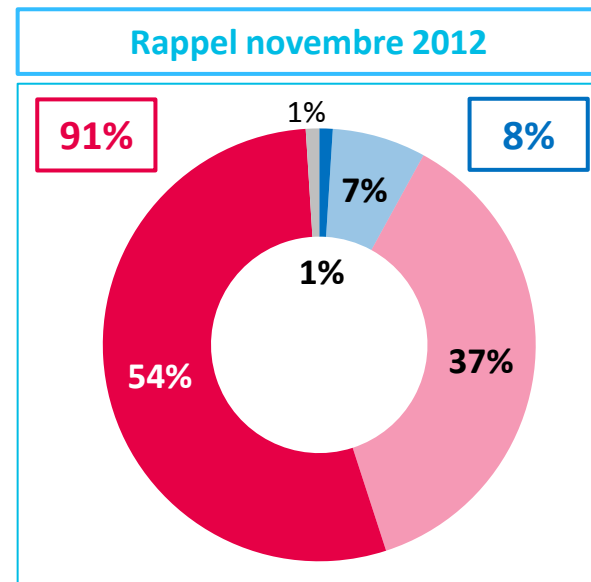
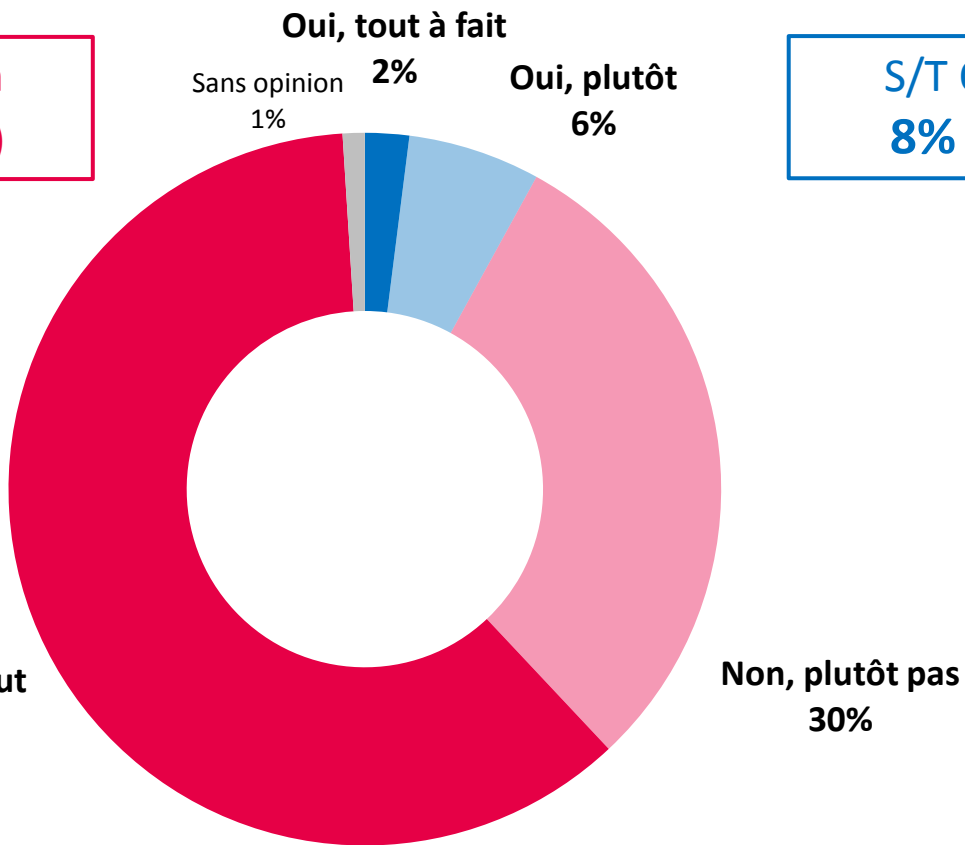
Une écrasante majorité de TNS et dirigeants de TPE considèrent que leurs attentes ne sont pas assez prises en compte par les pouvoirs publics



QUESTION – A votre avis, les attentes des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales et gérants majoritaires de SARL, entrepreneurs individuels) ou des dirigeants de très petites entreprises (jusqu'à 10 salariés) sont-elles suffisamment prises en compte par les pouvoirs publics dans la définition de leurs politiques économiques et sociales ?

S/T Non
91% (=)

S/T Oui
8% (=)



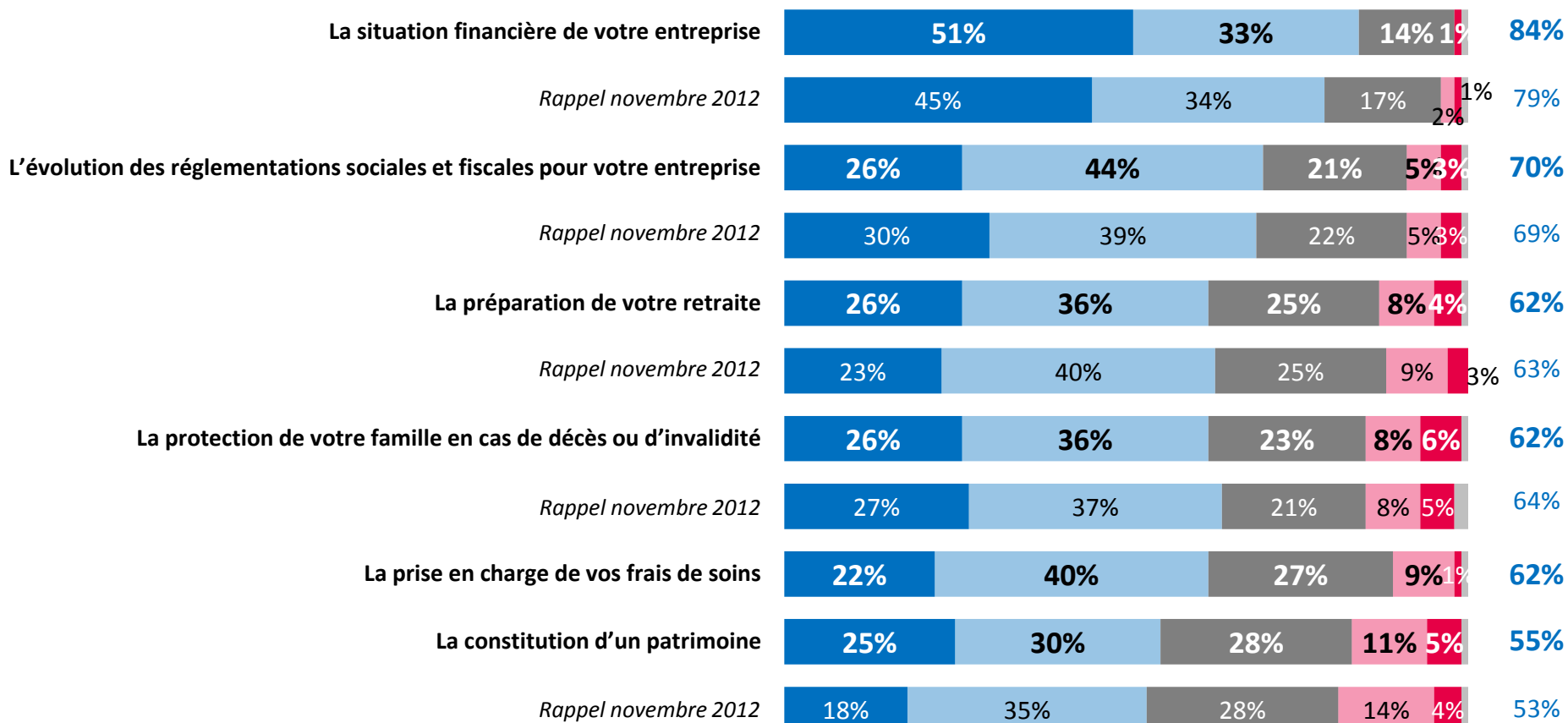
2. Préoccupations pour son avenir et celui de ses proches

La situation financière de son entreprise reste la première préoccupation des TNS et dirigeants de TPE, ceux-ci étant aussi nettement préoccupés par l'évolution des réglementations sociales et fiscales



QUESTION – Diriez-vous que chacun des sujets suivants est pour vous une préoccupation majeure, très importante, assez importante, secondaire ou ce n'est pas une préoccupation ?

Préoccupation majeure / très imp.



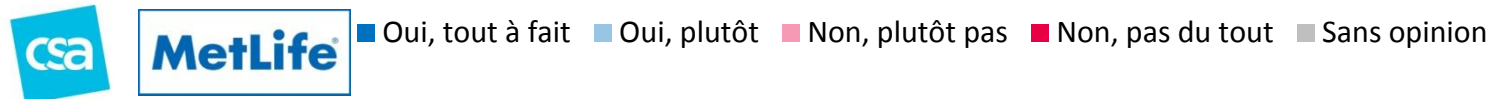
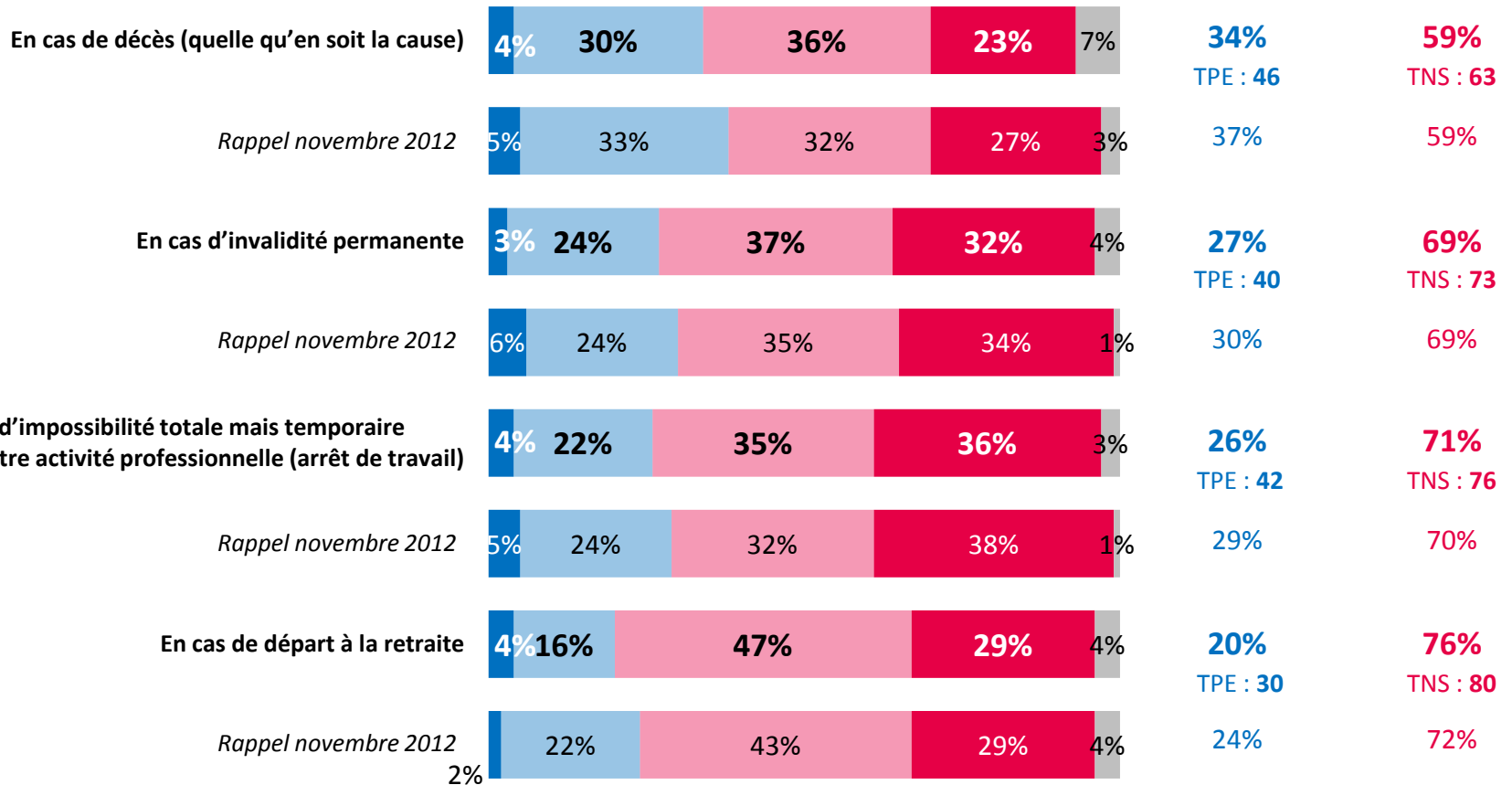
■ Préoccupation majeure ■ Très importante ■ Assez importante
 ■ Secondaire ■ Pas une préoccupation ■ Sans opinion

Les travailleurs non salariés et dirigeants de TPE s'estiment en majorité mal protégés en cas d'imprévus, particulièrement les travailleurs non salariés



QUESTION – Avez-vous le sentiment d'être bien protégé pour chacune des situations suivantes ?

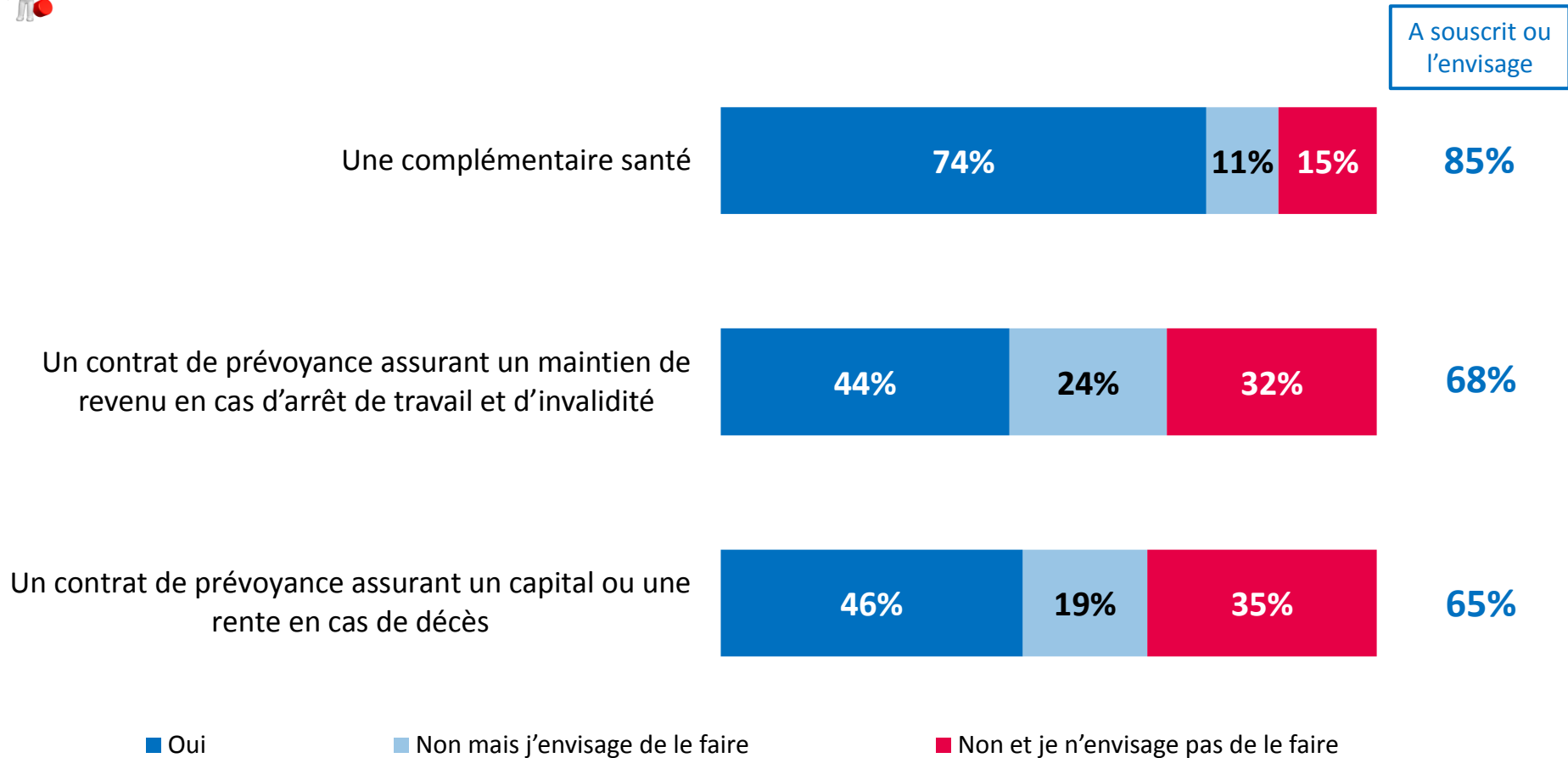
OUI **NON**



3 dirigeants sur 4 ont déjà souscrit une complémentaire santé tandis qu'un peu moins de la moitié ont souscrit des contrats de prévoyance...



QUESTION – Vous personnellement, avez-vous souscrit chacun des dispositifs suivants ?

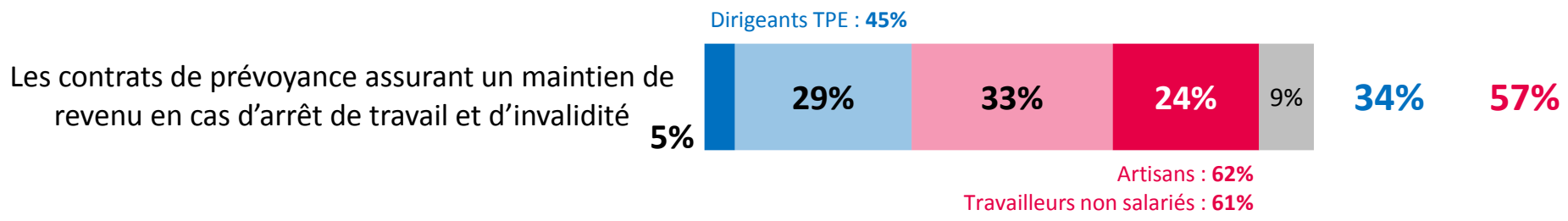
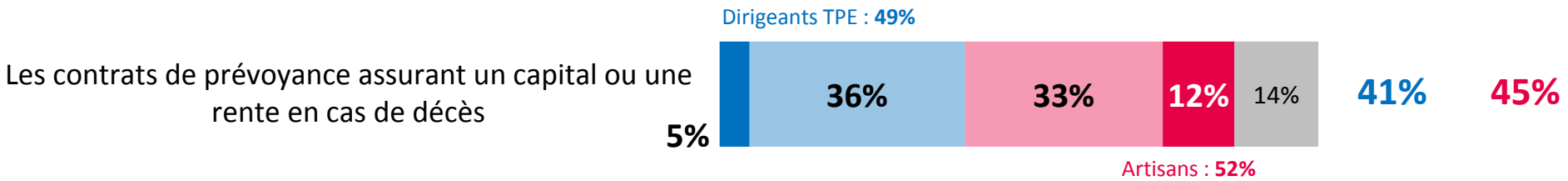
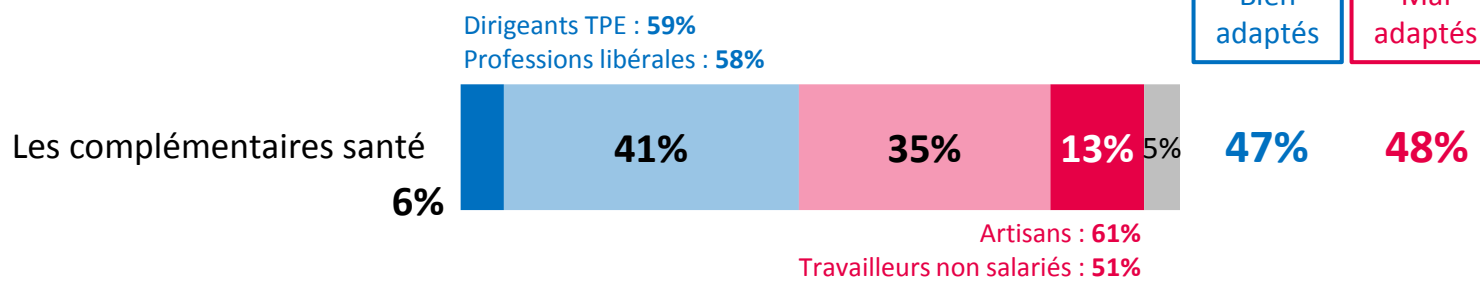


Toutefois ces dispositifs sont considérés comme mal adaptés à leur activité par une majorité d'entre eux



QUESTION – Pour chacun des dispositifs en vigueur suivants, diriez-vous qu'ils sont bien adaptés ou mal adaptés à votre activité (c'est-à-dire en tant que travailleur indépendant ou dirigeant d'une entreprise de moins de 10 salariés) ?

Bien adaptés Mal adaptés

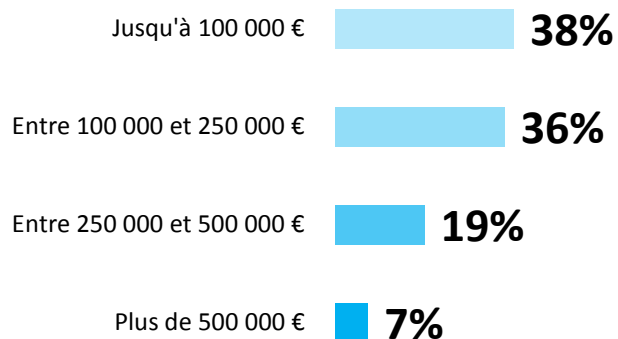


■ Très bien adaptés ■ Assez bien adaptés ■ Assez mal adaptés ■ Très mal adaptés ■ Sans opinion



Les attentes précises des travailleurs non salariés et dirigeants de TPE en termes de prestation d'assurance : un capital attendu de 290 736 €, une rente mensuelle de 2 381 € et des indemnités journalières de 135 €

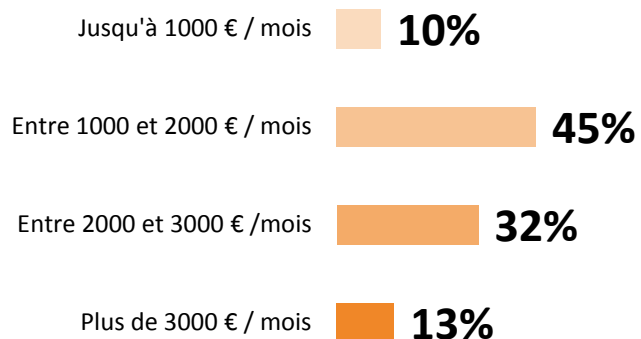
QUESTION – Pour une prestation d'assurance **en cas de décès**, quel montant de capital garanti considérez-vous suffisant pour vos proches ?



QUESTION – Plus précisément, quel capital souhaiteriez-vous exactement ?

Moyenne : **290 736 €**

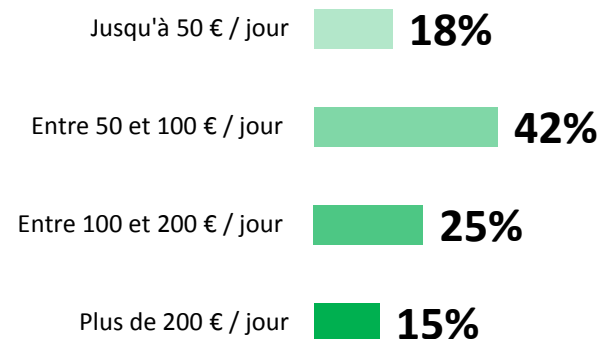
QUESTION – Pour une prestation d'assurance **en cas d'invalidité**, quel montant de rente mensuelle garanti considérez-vous suffisant ?



QUESTION – Plus précisément, quelle rente mensuelle exacte considérez-vous comme suffisante ?

Moyenne : **2 381 € / mois**

QUESTION – Pour une prestation d'assurance **en cas d'arrêt de travail**, quel montant d'indemnités journalières garanti considérez-vous suffisant (par jour d'arrêt de travail) ?



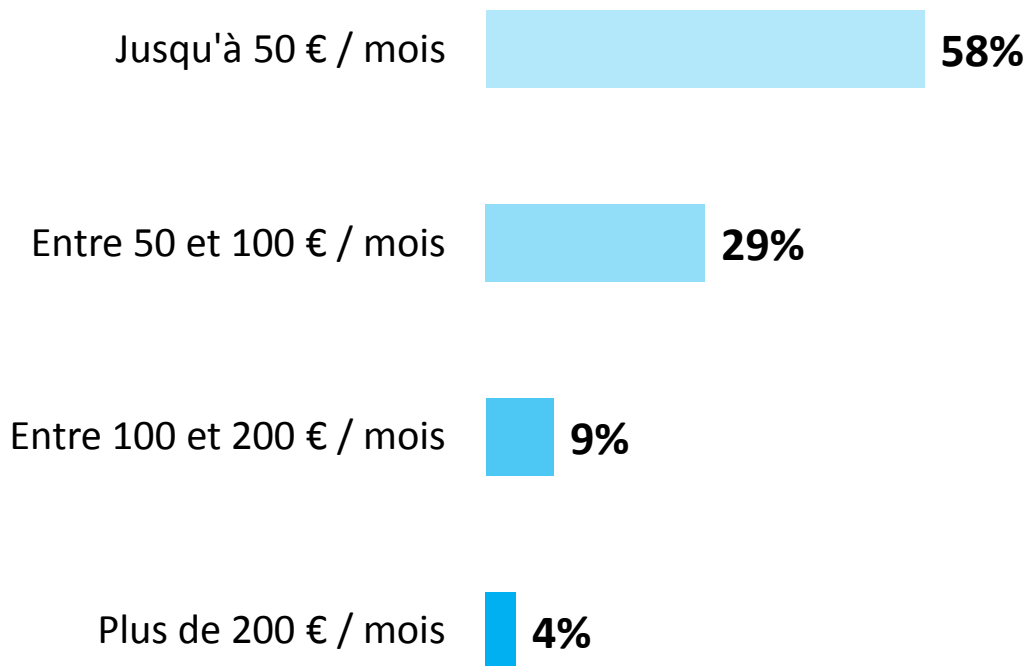
QUESTION – Plus précisément, quelle indemnité journalière exacte considérez-vous comme suffisante ?

Moyenne : **135 € / jour**

Les TNS et dirigeants de TPE consacrent en moyenne ou seraient prêts à consacrer 70 €/mois pour une assurance



QUESTION – Quel montant consacrez-vous ou seriez-vous prêt à payer par mois pour une assurance décès, invalidité et arrêt de travail ?



QUESTION – Plus précisément, quelle cotisation mensuelle exacte consacrez-vous ou seriez-vous prêt à payer ?

Moyenne :
70 € / mois



64 € chez les travailleurs non salariés
VS
84 € chez les dirigeants de TPE

3. Préoccupations pour l'avenir de ses salariés

Près de la moitié des dirigeants de TPE se préoccupent beaucoup de la protection de leurs salariés



QUESTION – En ce qui concerne vos salariés, diriez-vous que chacun des sujets suivants est pour vous une préoccupation majeure, très importante, assez importante, secondaire ou ce n'est pas une préoccupation ?

Question posée aux dirigeants de très petites entreprises (au moins 1 salarié)

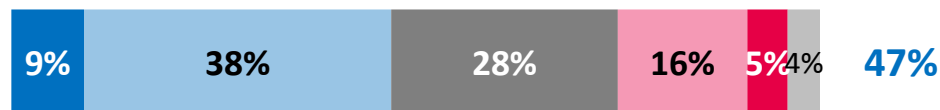
Préoccupation majeure / très imp.

La prise en charge des frais de soins de vos salariés



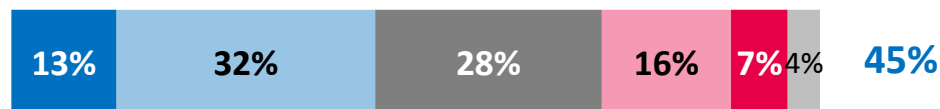
61% chez les travailleurs ayant 3 salariés ou plus

La préparation de la retraite de vos salariés



54% chez les travailleurs ayant 3 salariés ou plus

La protection de la famille de vos salariés en cas de décès ou d'invalidité



57% chez les travailleurs ayant 3 salariés ou plus

■ Préoccupation majeure ■ Très importante ■ Assez importante ■ Secondaire ■ Pas une préoccupation ■ Sans opinion



La majorité des dirigeants de TPE ont déjà souscrit une complémentaire santé et un contrat de prévoyance pour leurs salariés



QUESTION – Vous personnellement, avez-vous souscrit chacun des dispositifs suivants pour vos salariés ?
Question posée aux dirigeants de très petites entreprises (au moins 1 salarié)

A souscrit ou l'envisage

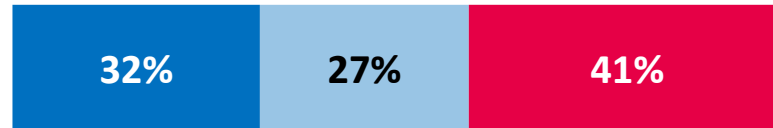
Une complémentaire santé



77%

89% chez les travailleurs ayant 3 salariés ou plus

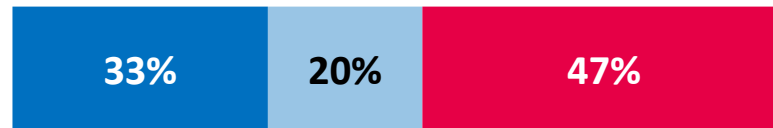
Un contrat de prévoyance assurant un maintien de revenu en cas d'arrêt de travail et d'invalidité



59%

79% chez les travailleurs ayant 3 salariés ou plus

Un contrat de prévoyance assurant un capital ou une rente en cas de décès



53%

69% chez les travailleurs ayant 3 salariés ou plus

■ Oui

■ Non mais j'envisage de le faire

■ Non et je n'envisage pas de le faire

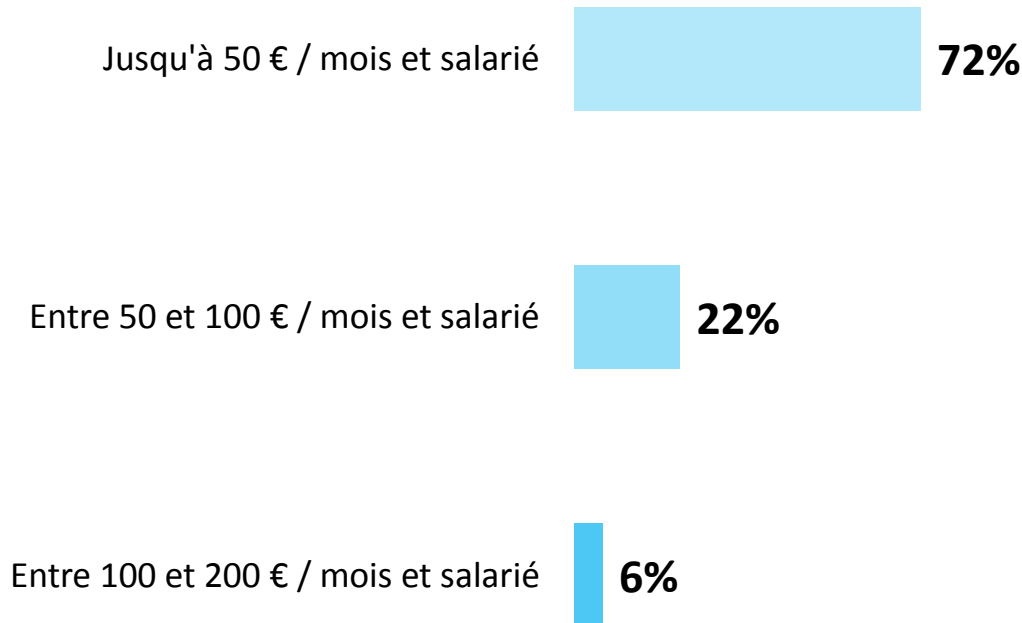


Les dirigeants de TPE consacrent ou envisagent de payer en moyenne 52 € par mois pour une assurance pour leurs salariés



QUESTION – Quel montant consacrez-vous ou seriez-vous prêt à payer par mois pour une assurance décès, invalidité et arrêt de travail pour vos salariés ?

Question posée aux dirigeants de très petites entreprises (au moins 1 salarié)



QUESTION – Plus précisément, quelle cotisation mensuelle exacte consacrez-vous ou seriez-vous prêt à payer pour vos salariés ?

Moyenne :
52 € / mois et salarié



45 € si 1 ou 2 salariés
VS
63 € si 3 salariés ou plus

4. Focus sur l'ANI

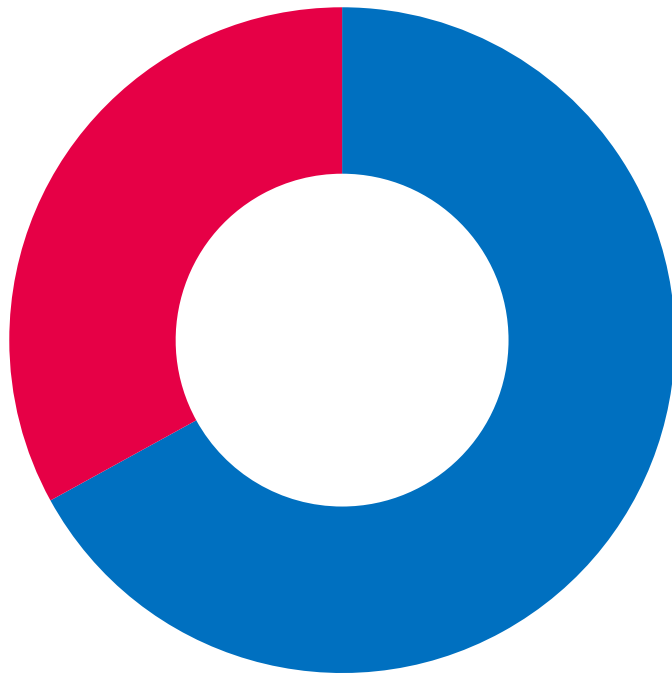
2 travailleurs non salariés et dirigeants de TPE sur 3 ont déjà entendu parler de l'ANI



QUESTION – Avez-vous entendu parler d'une nouvelle réglementation qui prévoit que l'ensemble des salariés devront avoir accès à une complémentaire santé souscrite par leur entreprise au bénéfice de ses salariés ?

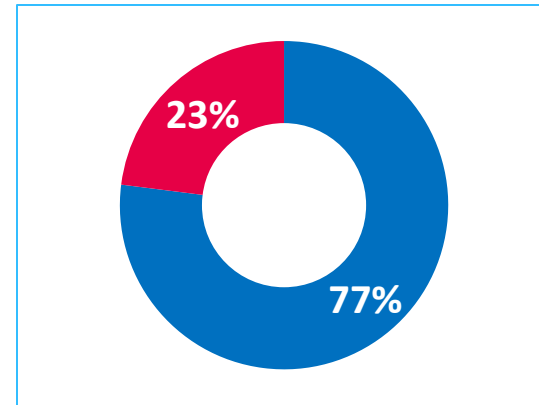
Moins de 35 ans : 49%

Non
33%



Oui
67%

Résultats chez
Dirigeants de TPE



Les dirigeants de TPE se disent prêts à consacrer en moyenne 48 € par mois à une complémentaire pour leurs salariés



QUESTION – Quel montant seriez-vous prêt à payer par mois pour une complémentaire santé pour vos salariés ?
Question posée aux dirigeants de très petites entreprises (au moins 1 salarié)

Moyenne : **48 €** / mois et salarié



41 € si 1 ou 2 salariés
VS
58 € si 3 salariés ou plus